

DÉCLARATION D'HONNEUR POUR LES BÉNÉFICIAIRES (DoH)

(À remplir par le candidat et à signer par son représentant légal).

Je, soussigné(e) : GARCIA Jean Michel

- pour les personnes morales [1] : représente l'entité suivante :
 - Lycée Ambroise Vollard
 - 3 avenue de Soweto 97410 Saint-Pierre France

confirme par la présente

que (sous réserve des déclarations complémentaires ci-dessous) :

1 - Les **informations** fournies pour le projet soumis sont **correctes** et **complètes**.

2 - Les informations concernant le statut juridique de mon organisme sont correctes et complètes.

3 - Mon organisme s'engage à se conformer [2] avec les critères d' **éligibilité** et toutes les autres conditions énoncées dans les conditions de l'appel - pour toute la durée de l'action. [3]

4 - Mon organisme :

- s'engage à participer à l'action ;
- dispose de sources de financement stables et suffisantes pour maintenir les activités tout au long de l'action et pour fournir tout financement de contrepartie nécessaire ;
- dispose ou disposera des ressources nécessaires à la mise en œuvre de l'action ;
- pour les actions impliquant des informations classifiées de l'UE (ICUE) : reconnaît que toute information sensible ou tout matériel qualifié d'information classifiée de l'UE en vertu de la décision de la Commission relative à la [2015/444](#) [3] doit être traitée conformément à des règles spécifiques et suivre les instructions données par l'UE.
- pour les coordinateurs d'actions multi-bénéficiaires : s'engagent à agir en tant que coordinateur pour cette action.

5 - Pour les candidats de pays non membres de l'UE : Mon organisme

- s'engage à respecter les obligations découlant de l'accord et à :
 - respecter les principes généraux (y compris les droits fondamentaux, les valeurs et les principes éthiques, les normes environnementales et de travail, les règles relatives aux informations classifiées, les droits de propriété intellectuelle, la visibilité du financement et la protection des données à caractère personnel).
 - pour la présentation des certificats financiers dans le cadre de l'accord : faire appel à des auditeurs externes qualifiés, indépendants et respectant des normes comparables à celles énoncées dans la directive 2006/43/CE de l'UE
 - pour les contrôles dans le cadre de la convention : permettre des contrôles, des examens, des audits et des enquêtes (y compris des contrôles sur place, des visites et des inspections) par l'autorité de subvention, l'Office européen de lutte antifraude (OLAF), le Parquet européen (OEPP) et la Cour des comptes européenne (CCE), ainsi que par toute personne mandatée par eux,
- et confirmons que :
 - nous pouvons être soumis à la juridiction des tribunaux belges.

6 - Mon organisme :

- ne fait PAS l'objet d'une **sanction administrative** (c'est-à-dire une décision d'exclusion ou de sanction financière). [4]

Mon organisme (ou les personnes ayant une responsabilité illimitée pour les dettes) :

- n'est PAS dans l'un des pays suivants **situations d'exclusion** [5]
 - **en faillite**, faire l'objet d'une liquidation, d'une administration judiciaire, d'un concordat préventif, d'une cessation d'activité ou de toute autre procédure similaire.
 - en infraction avec la **sécurité sociale** ou **fiscale** obligations

Mon organisme (ou les personnes ayant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle, les bénéficiaires effectifs ou les personnes qui sont essentielles pour l'attribution/la mise en œuvre de l'action) :

- ne figure PAS dans l'une des rubriques suivantes **situations d'exclusion** [6]
 - coupable d'une **faute professionnelle grave** [7]
 - Je n'ai pas commis de fraude, de corruption, de liens avec une organisation criminelle. **criminelle**

organisation criminelle, de blanchiment d'argent, de crimes liés au terrorisme (y compris le financement du terrorisme), de travail des enfants ou de traite des êtres humains

- o fait preuve d'insuffisances significatives dans le respect des principales obligations découlant d'une décision de l'UE de la Commission **contrat**, convention de subvention, prix, contrat d'expert ou similaire
- o coupable d'**irrégularités** au sens de l'article 1er, paragraphe 2, du règlement n° 2988/95
- o créé sous une juridiction différente dans l'intention de contourner les obligations fiscales, sociales ou autres obligations légales dans le pays d'origine (y compris la création d'une autre entité dans ce but).

7 - Mon organisme ne fait PAS l'objet d'une **conflict d'intérêts** dans le cadre de cette subvention et notifiera sans délai toute situation susceptible de donner lieu à un conflit d'intérêts.

8 - Mon organisme n'a PAS accordé et n'accordera PAS, ni directement ni indirectement, un avantage quelconque en rapport avec cette subvention qui constituerait une pratique illégale ou impliquerait **corruption**.

9 - Mon organisme n'a pas reçu d'une autre subvention de l'UE pour cette action et notifiera toute future subvention de l'UE liée à cette action ET toute(s) subvention(s) de fonctionnement de l'UE [8] remise à mon organisme.

10 - Mon organisme est conscient que **les fausses déclarations** peuvent entraîner le rejet, la suspension, la résiliation ou la réduction de la subvention et des sanctions administratives (c'est-à-dire des pénalités financières et/ou l'exclusion de tous les futurs marchés publics, subventions, prix et contrats d'experts de l'UE).

et reconnais

que :

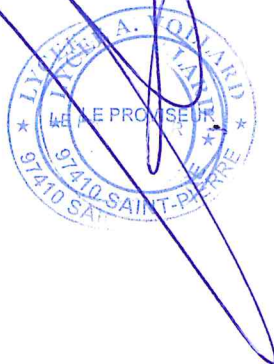
1 - Les données à caractère personnel communiquées ou collectées d'une autre manière par l'UE pourront faire l'objet [Déclaration de confidentialité](#) [9].

2 - Les paiements au titre de la subvention sont effectués au niveau du consortium, par l'intermédiaire du coordinateur, et que les paiements seront automatiquement diminués si l'un des membres du consortium a des dettes impayées envers l'UE (autorité de subvention ou autres organismes de l'UE). Ces dettes seront compensées conformément aux conditions énoncées dans la convention de subvention.

08/02/2024

SIGNATURE

Pour le candidat



Fait en Français

[1] Cela inclut les "entités sans personnalité juridique" en vertu de l'article 197, paragraphe 2, du règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, avenant aux règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et à la décision n° 541/2014/UE et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 ([Règlement financier de l'UE](#)) (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).

[2] S'engager à se conformer signifie se conformer dès maintenant et pendant toute la durée de la subvention.

[3] Voir la décision 2015/544/UE, Euratom de la Commission du 13 mars 2015 relative aux règles de sécurité pour la protection des informations classifiées de l'UE (JO L 72 du 17.3.2015, p. 53).

[4] See Commission Decision 2015/544/EU, Euratom of 13 March 2015 on the security rules for protecting EU classified information (OJ L 72, 17.3.2015, p. 53).

[5] Voir les articles 136 et 141 [Règlement financier de l'UE](#).

[6] Voir articles 136 et 141 [Règlement financier de l'UE](#).

[7] See Articles 136 and 141 [EU Financial Regulation](#).

[8] Professional misconduct includes: violation of ethical standards of the profession, wrongful conduct with impact on professional credibility, false declarations/misrepresentation of information, participation in a cartel or other agreement distorting competition, violation of IPR, attempting to influence decision-making processes or obtain confidential information from public authorities to gain an advantage.

[9] See Article 180 [EU Financial Regulation](#).

[10] Available at <https://ec.europa.eu/erasmus-esc-personal-data>